



1. ACCES A L'ETABLISSEMENT

- 1.1. L'accès à l'espace McForme est réservé uniquement aux collaborateurs de Mc Donald's France Services, ainsi qu'à toute personne dument autorisée par McDonald's France Services.
- 1.2. The Corporate Gym se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne dont le comportement ou la mauvaise tenue pourrait être contraire à la sécurité, ou créerait une gêne pour les membres.
- 1.3. La fréquentation des installations sportives et annexes, entraîne obligatoirement, l'adhésion au et le respect du présent règlement.

2. AUTORISATION D'ACCES

Pour obtenir cette autorisation, il est indispensable d'avoir effectué les formalités d'inscription suivantes :

- ✓ Avoir rempli le formulaire d'inscription disponible sur Mc4U et pris connaissance du règlement intérieur de l'espace McForme.
 - ✓ Avoir remis un certificat médical de moins de 3 mois à la date de l'inscription indiquant l'aptitude à la pratique des activités sportives en salle de fitness et cardio-musculation (à renouveler tous les ans)
 - ✓ Être couvert par une assurance responsabilité civile pour la pratique en salle en cas d'accidents ou de dégradations des équipements .
- 2.2. L'inscription est strictement nominative et inaccessible.

3. OUVERTURE ET INSCRIPTIONS

Les heures d'ouverture seront affichées. En cas de modification des heures d'ouverture, les membres en seront informés préalablement par tout moyen.

l'Espace McForme est fermé les samedis, dimanches et jours fériés.

4. ACCÈS AUX INSTALLATIONS

- 4.1. Toute personne utilisant les installations sportives ou annexes devra se munir de son badge d'accès.
- 4.2. Chaque membre devra obligatoirement enregistrer sa présence dans la zone, avec son badge d'accès, par le lecteur se trouvant sur le portique d'accès l'espace, pendant les heures d'encadrement.
- 4.3.
- 4.4. L'accès aux cours collectifs est soumis à une planification des participants. Les membres doivent respecter le système de planification de réservation des cours et badger au desk du coach pour valider leur présence aux cours collectifs.
- 4.5. Les membres devront porter une tenue correspondant au sport qu'ils pratiquent.
- 4.6. Dans la salle de Fitness, les chaussures de ville et toutes chaussures pouvant entraîner des dégradations, sont strictement interdites .
- 4.7. The Corporate Gym se réserve le droit d'interdire l'accès de la zone à toute personne dont la tenue n'est pas réglementaire.
- 4.8. Pour des raisons d'hygiène, l'utilisation d'une serviette de bain sera obligatoire pour tout travail sur les appareils.
- 4.9. Le matériel mis à disposition doit être utilisé avec soin et rangé de manière convenable en fin de séance. Les utilisateurs sont responsables du matériel qui leur est confié.

- 4.10. En cas de nécessité, The Corporate Gym se réserve le droit d'interdire temporairement l'accès à l'Espace McForme.
 - 4.11. Tout utilisateur faisant pénétrer une personne non autorisée pourra être définitivement exclu de l'Espace McForme
- ✓

5. RESPECT DES LIEUX ET SECURITE DES BIENS

- 5.1. Le respect des lieux, le maintien en état des installations et des équipements ainsi que la propreté de l'Espace McForme, les toilettes, vestiaires et local de douche est l'affaire de tous.
- 5.2. L'utilisation du matériel de nettoyage mis à disposition : le protocole de double désinfection est obligatoire dans l'ensemble des espaces, désinfection obligatoire avant et après usage de l'ensemble du matériel utilisé.
- 5.3. Il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans les locaux de l'Espace McForme.
- 5.4. Les sacs de sport, les bouteilles de verre et les verres, sont interdits dans les salles.
- 5.5. Il est interdit de manger dans l'Espace McForme. Il est demandé à chacun de respecter les règles élémentaires de vie en collectivité telles que ramasser et/ou mettre dans les poubelles prévues à cet effet, les bouteilles d'eau, papiers et autres détritus.
- 5.6. Il est formellement interdit aux membres, de laisser sacs de sport ou vêtements à l'intérieur des vestiaires, en dehors de leur présence dans la zone sportive.
- 5.7. **A cet effet, des casiers sont mis à disposition pendant le temps de l'exercice du sport. Les casiers ne sont pas nominatifs et les cadenas sont à la charge du membre.**
- 5.8. The Corporate Gym n'est pas responsable des objets de valeur détenus par les membres dans l'enceinte de l'Espace McForme, ni des conséquences qui pourraient résulter de ces services.
- 5.9. Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de vol ou de disparition d'objets personnels dans l'enceinte de l'Espace McForme.

6. ENSEIGNEMENT

- 6.1. Les membres ont à leur disposition des enseignants professionnels dans des conditions définies, spécifiques à chaque sport.
- 6.2. Seuls les moniteurs et professeurs agréés par The Corporate Gym, sont habilités à enseigner dans l'enceinte de l'Espace McForme.

7. RESPONSABILITES ET DOMMAGES

- 7.1. Important : Chaque membre conserve sa responsabilité civile envers autrui. Il leur appartient de s'assurer à titre individuel.
- 7.2. Les équipements et installations de la zone sportive, doivent être utilisés conformément à leur destination.
- 7.3. Toutes dégradations des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent la salle de sport ou les bâtiments d'accès communs, engagent de plein droit la responsabilité de son auteur.
- 7.4. Le membre quelle que soit l'activité choisie, est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations apportés aux installations, commis volontairement par lui-même.
- 7.5.

8. CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

- 8.1. Les consignes de sécurité et plans d'évacuation font l'objet d'un affichage dans différents endroits de la salle de sport et devront être scrupuleusement respectées.
- 8.2. L'ensemble des membres doivent signaler immédiatement selon les procédures d'urgence en vigueur, tout incident, accident, anomalie, présence ou comportement anormal constatés et évalués suspects ou pouvant représenter un danger ou une menace.
- 8.3. Il est notamment formellement interdit dans la zone sportive, les vestiaires, douches et toilettes :
 - ✓ *De modifier les dispositifs de sécurité*
 - ✓ *De coller des affiches, tracts, etc.*
 - ✓ *De pénétrer dans les locaux sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue*
 - ✓ *D'encombrer les issues.*

9. CONSEILS DIVERS

- 9.1. Les professeurs sont les seuls conseillers compétents des membres.
- 9.2. Le membre doit s'adresser à eux dès sa première séance : ils établiront un programme personnalisé.
- 9.3. L'usage du matériel mis à disposition est subordonné au respect des consignes, préconisations et limites d'utilisation.

10. INFRACTION AU PRÉSENT RÈGLEMENT

- 10.1. Les infractions au présent règlement pourront donner lieu à des expulsions immédiates des membres sans préjudice de responsabilité qui pourrait leur incomber.
- 10.2. Ces derniers pourront se voir refuser l'accès aux locaux soit temporairement soit définitivement.

11. MODIFICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

The Corporate Gym se réserve le droit de modifier ce règlement, qui sera alors notifié à aux membres.

Je soussigné(e) : _____ certifie avoir pris connaissance du présent règlement et y adhérer.

Fait à _____ Date : _____ Signature :